

Communauté de Communes de la Baie

Du Cotentin (CCBDC*)

Service Enfance-Jeunesse – Accueils de Loisirs

Nous vous remercions de fournir un dossier dûment rempli au minimum 8 jours avant

La première participation de votre enfant dans la structure.

Le dossier d'inscription 2023/2024/2025 :

- ✓ La fiche de renseignements complétée recto verso/signée en haut de la page 1 de l'année correspondante
- ✓ Une attestation d'assurance (Responsabilité civile ou extrascolaire)
- ✓ Les photocopies des vaccins à jour /Le protocole en cas d'allergies
- ✓ Après lecture du Règlement Intérieur, nous retourner la partie « Acceptation du Règlement Intérieur » avec votre signature et conserver le règlement pour vous

Pour la facturation :

- ✓ <u>CAF</u>: Impérativement votre numéro d'allocataire
 - o En l'absence de numéro CAF : le cas échéant votre relevé d'imposition pour le calcul de votre quotient familial
 - Pour les familles hors département, fournir une attestation de quotient familial de votre CAF
 - Pour les familles hors Communauté de Communes, travaillant sur le territoire, fournir une attestation de votre employeur pour bénéficier des tarifs CCBDC*
- ✓ <u>MSA</u>: Le document attestant de votre quotient familial, du mois précédant l'inscription de votre enfant

Attention: Modifications des tarifs des accueils de loisirs à compter de janvier 2023

(Grille tarifaire consultable sur le site de la CCBDC)

Prévisionnels d'inscriptions / Réservations des présences :

A chaque période de mercredis ou de vacances :

La présence de l'enfant ne sera prise en compte qu'après retour du prévisionnel au service Enfance-Jeunesse ou au centre de loisirs

Documents téléchargeables sur le site de la CCBDC : http://www.ccbdc.fr